Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des valeurs mobilières et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

COMMUNIQUE DU 6 NOVEMBRE 2026

RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

LEXIBOOK – LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM

INITIEE PAR LA SOCIETE

DOODLE SAS

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION EN REPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE LEXIBOOK – LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM

TERMES DE L'OFFRE :

PRIX DE L'OFFRE : 8 euros par action Lexibook

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée (l' « **Offre** ») sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général

Le présent communiqué de presse a été établi et diffusé par Lexibook – Linguistic Electronic System (la « **Société** »), en application des articles 231-27 3° et 231-28 I du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 5 novembre 2026, apposé le visa n° 26-388 en date du 5 novembre 2026 sur la note d'information établie par Lexibook en réponse (la « **Note en Réponse** ») à l'Offre initiée par Doodle SAS (l' « **Initiateur** ») visant les actions de la Société.

AVIS IMPORTANT

En application des articles 261-1, I 1°, 2° et 4° et II du règlement général de l'AMF, le rapport du cabinet Crowe HAF, représenté par M. Olivier GRIVILLERS, agissant en qualité d'expert indépendant, ainsi que son addendum en date du 20 octobre 2026, sont inclus dans la note d'information en réponse.

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions Lexibook non présentées par les actionnaires minoritaires (à l'exception des actions auto-détenues par Lexibook) ne représenterait pas plus de 10% du capital et des droits de vote de Lexibook, Doodle SAS a l'intention de demander à l'AMF la mise en oeuvre, dans un délai de trois mois à l'issue

de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Lexibook non présentées à l'Offre (autres que les actions auto-détenues par Lexibook), moyennant une indemnisation égale au prix unitaire de la présente Offre (soit 8 euros par action Lexibook), nette de tous frais.

Conformément à l'article 231-28, I du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société, ont été déposées auprès de l'AMF le 5 novembre 2026 et complètent la Note en Réponse établie par Lexibook.

Ces informations ainsi que la Note en Réponse visée par l'AMF sont mises à la disposition du public ce jour et sont disponibles sur le site Internet de Lexibook (www.lexibook.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Elles peuvent être obtenues sans frais auprès de :

Lexibook
6, avenue des Andes – Bâtiment 11
91940 Les Ulis

Crédit Industriel et Commercial (CIC)
6, avenue de Provence
75009 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et Euronext Growth Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une règlementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Lexibook décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.